

**Extrait de la décision d'autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme  
N° 20100013 du 15 février 2010**

*Pétitionnaire* : SCI Vialenove (Sophie LELEU, Philippe SIMON, Laurence LIEKENS)

*Localisation des travaux* : Lozère / 48110 – St Martin de Lansuscle / Vialenove

*N° de parcelle* : 140-142 A1

*Nature des travaux* : Installation d'une éolienne domestique et d'un abri de chantier provisoire

**Article 1** : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

**Article 2** : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- L'éolienne domestique à production autonome d'électricité pour le site isolé aura une hauteur maximum de 10 m avec l'ensemble de la structure peint de couleur sombre ;
- La cabane en bois, implantée entre les arbres et servant d'abri- rangement pourra être recouverte de planches de bois ou d'une couverture végétale en paille de seigle ou de genêt ;
- Les ouvertures seront fermées par un bardage en planches verticales ;
- L'autorisation d'installation temporaire de la yourte servant d'abri de chantier dans le cadre des travaux de restauration de l'ancien bâtiment (PC n°01717108 B0 002), délivrée le 31 mars 2009, pour une durée de 1 an prorogée d'une année supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, dans les mêmes conditions.